

C'est un document précieux et stimulant que ce recueil de textes de Mohand Saïd Lechani qui apporte un éclairage sur un des aspects méconnu de l'histoire de la pédagogie Freinet, du mouvement syndical enseignant et des luttes pour la décolonisation.

Alors qu'émerge encore trop timidement une réflexion sur les pédagogies décoloniales, il était important de présenter au public la vie et la réflexion pédagogique de cet instituteur kabyle, résolument engagé syndicalement, politiquement et pédagogiquement (il adhère à la CEL de Freinet en 1933).

Du bon usage de la pédagogie, ce titre simple, sans ornement, est pourtant une belle synthèse des questionnements et du parcours de cet instituteur « indigène », comme on disait alors.

Mohand Saïd Lechani est né en Haute-Kabylie en 1893 ; sa première éducation est celle de sa communauté : orale, poétique et religieuse. Mais la loi française va imposer la scolarisation, surtout en Kabylie. Lechani passe alors le « Certificat d'études indigène » puis rentre à l'école normale où la ségrégation entre les communautés règne, implacable.

Dès 1912 sa conscience politique s'exprime à travers son adhésion à la Ligue de Défense des Droits de l'Homme et à la SFIO. Son premier combat sera de dénoncer, avec ses collègues, le sous-statut accordé par l'administration aux enseignants « non européens » et de lutter contre la politique coloniale de ségrégation et son école à deux vitesses. Il collabore activement au journal La Voix des humbles qui porte la parole des enseignants mobilisés pour l'égalité des droits.

Élu au conseil syndical (CGT) en 1930, il démissionne de l'organisation en 1931 et écrit alors dans L'Instituteur syndicaliste : « Je ne puis, sans renier tout mon passé de militant et les idées qui me sont les plus chères, apporter ma collaboration à un groupement qui refuse d'accepter le principe d'égalité entre instituteurs indigènes et maîtres européens. Je suis parti du syndicat parce que, contrairement à la doctrine syndicale, la section d'Alger accepte le principe colonialiste de notre infériorité. [...] J'irai au syndicat quand il y en aura un. Y retourner aujourd'hui, c'est accepter en quelque sorte l'infériorité dans laquelle on veut nous maintenir et, partant, c'est manquer de dignité. C'est aider matériellement et moralement à maintenir l'injustice dont nous souffrons. »

Cet engagement social nourrit son action pédagogique et réciproquement ; la lutte pour l'égalité des droits est liée à la nécessité de la formation professionnelle, aux échanges de pratiques et à la mutualisation des expériences « Ce côté pédagogique du syndicalisme, écrit-il en 1936, n'a pas été assez mis en relief. Il présente pourtant la partie constructive de notre action. » Une formule que l'on retrouve quasiment telle quelle sous la plume de Freinet.

Et si Lechani veut mettre à bas les injustices ontologiques de l'école coloniale, il dénonce également une langue à deux vitesses... Le français, pour les élèves qu'il accueille, est une langue étrangère. En découvrant le potentiel des pédagogies issues de l'Éducation nouvelle, Mohand Saïd Lechani cherche, avec patience et détermination, à mettre en œuvre dans sa classe leur potentiel émancipateur et, en particulier, à adapter la méthode globale au contexte de l'école coloniale. Cette démarche, il la met en place alors même que la faculté de globalisation des petits « indigènes » leur était déniée ! C'est cette réflexion sur la langue, les langues, leur enseignement et les défis du plurilinguisme, qui irrigue les différents articles présentés dans l'ouvrage.

Ce combat pour le français, ce « butin de guerre », selon l'expression de Kateb Yacine, passe par la dénonciation d'une langue « basique » alors enseigné aux petits « indigènes », au profit de la diffusion d'un langage de l'émancipation. S'il se réfère à Decroly et Freinet, on pense également à Paulo Freire et à sa démarche, également issue d'une expérience d'alphabétisation et de conscientisation des opprimé.e.s.

Reconnu comme un spécialiste de l'enseignement du français langue seconde, il rédige, en 1949,

une proposition de loi sur la fusion des enseignements et l'abolition des discriminations scolaires et travaille sur un rapport pour l'Unesco et la commission Gougenheim.

« Maître exemplaire mais instituteur insoumis », pour reprendre la belle formule d'Anne-Marie Chartier qui signe la préface, Lechani est mobilisé pour l'émancipation du peuple algérien par l'école. On le retrouve également à l'œuvre après l'indépendance pour repenser le système éducatif : « à une situation révolutionnaire, doivent correspondre des moyens révolutionnaires ». Pressenti comme ministre de l'éducation sous Ben Bella, il préfère inscrire son action sur le terrain, dans le sillage des Centres sociaux, impulsés par Germaine Tillion, et mobiliser le peuple pour qu'il contribue à sa propre éducation.

Nul doute que nous proposerons à nos lecteurs et lectrices de recroiser cet itinéraire exemplaire pour sa dimension militante, pédagogique et surtout pour sa réflexion sur la langue... D'ici là, ne tardez pas à ouvrir ce livre !

Grégory Chambat

*Du Bon usage de la pédagogie, Mohand Saïd Lechani, Les Chemins qui montent, coll. « Document », 2017, 187 p.*